

PROCÈS-VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
LE 4 MAI 2020

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 4 mai 2020 à 19h00 par voie de vidéoconférence. Sous la présidence de la Mairesse Françoise Bouchard et formant quorum, sont présents par vidéoconférence les conseillers(ère) :

M. Teddy Chiasson	M. Roger Heath
Mme Danielle Lamontagne	M. Fernando Sanchez
M. Sylvain Lavoie	M. Anthony Laroche

Sylvain Benoit, Directeur général et secrétaire-trésorier, est également présent par vidéoconférence.

2020-05-04/1

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

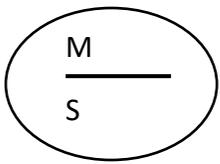
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Danielle Lamontagne et résolu à l'unanimité que la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19h00 par la Mairesse Françoise Bouchard.

2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.



PROCÈS-VERBAUX



3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-05-04/2

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Danielle Lamontagne et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

4.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

2020-05-04/3

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 6 avril 2020.

5.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

2020-05-04/4

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois d'avril et d'autoriser le secrétaire-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.

6.0 RAPPORTS

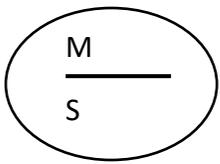
6.1 **Rapport de la mairesse** : Madame la mairesse fait son rapport.

6.2 **Comités externes** :

- 1) MRC : Madame la mairesse fait son rapport.
- 2) Incendies : Monsieur le conseiller Anthony Laroche fait son rapport.
- 3) Régie des déchets : Monsieur le conseiller Fernando Sanchez fait son rapport.
- 4) TCCC : Monsieur le conseiller Anthony Laroche fait son rapport.
- 5) Coop : Monsieur le conseiller Anthony Laroche fait son rapport.

6.3 **Services internes** :

- 1) Voirie, aqueduc, égout : Le directeur général fait le suivi.
- 2) CCU : Aucun suivi.
- 3) Loisirs : Monsieur le conseiller Teddy Chiasson fait son rapport.
- 4) Famille-Aîné : Aucun suivi.
- 5) Comité milieu de vie : Aucun suivi.



PROCÈS-VERBAUX

6.4 Rapport du Directeur général et suivi des dossiers:

- 6.4.1 Refonte règlementaire par BC2 : Rencontres à prévoir
- 6.4.2 Plan stratégique de développement durable : rencontre à venir
- 6.4.3 Dossier ramonage de cheminées : reporté
- 6.4.4 Dossier vidange des installations septiques : reporté
- 6.4.5 Suivi TECQ : réfection du chemin Coward reporté à l'automne
- 6.4.6 Construction de la nouvelle rue du développement reprend le 11 mai. Arrivée de la mini-maison modèle le 7 mai.
- 6.4.7 Distribution d'arbres annulée
- 6.4.8 Collecte de recyclage du 4 juin : annulée par Récup-Estrie.

7.0 TRÉSORERIE :

7.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

2020-05-04/5

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le secrétaire-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés. Chèques no. 8338 à 8364 inclusivement. Les membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 156 861,54 \$.

7.2 DÉPÔTS AU CONSEIL

Dépôt du Rapport sur les faits saillants du rapport financier 2019.

7.3 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

7.3.1 TAXATION – VIDANGE AUTOMATIQUE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Reporté.

7.3.2 VIREMENT AU SURPLUS AQUEDUC ET ÉGOUT 2019

2020-05-04/6

CONSIDÉRANT la présentation des revenus et des dépenses pour l'année 2019 relatifs à l'aqueduc et l'égout ;

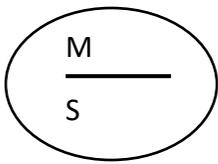
CONSIDÉRANT QUE les résultats indiquent un surplus de 23 271.70 \$ pour le service de l'aqueduc et un déficit de 9 370.34 \$ pour le service de l'égout incluant l'emprunt pour l'assainissement

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité de procéder au virement de 23 271.70 \$ du surplus non affecté au surplus affecté à l'aqueduc, ainsi qu'au virement de 9 370.34 \$ du surplus affecté à l'égout au surplus non affecté.

7.3.3 ADJUDICATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT

2020-05-04/7

ATTENDU que la Municipalité de Dixville doit obtenir un nouveau contrat pour l'entretien et le déneigement des chemins durant l'hiver ;



PROCÈS-VERBAUX



ATTENDU que la Municipalité de Dixville a procédé à la demande de soumissions pour l'ouverture et l'entretien des chemins d'hiver par appel d'offres sur le SEAO;

ATTENDU que la Municipalité n'a reçu qu'une seule soumission ;

ATTENDU que la soumission est conforme aux exigences de la Municipalité et au devis d'appel d'offres ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité d'adjuger le contrat pour l'entretien et le déneigement des chemins en hiver à Roger Martineau inc. pour une période de trois ans selon les prix soumis ci-dessous :

2020-2021 : 188 272,71 \$ (taxes incluses)

2021-2022 : 197 309,49 \$ (taxes incluses)

2022-2023 : 206 977,43 \$ (taxes incluses)

La mairesse et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer le contrat avec Roger Martineau inc. au nom de la municipalité.

8.0 RÉSOLUTIONS

Aucune résolution.

9.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT

9.1 PROJET DE RÈGLEMENT 212-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 209-20 RELATIF À LA TAXATION ET TARIFICATION MUNICIPALE POUR L'ANNÉE 2020 ET CONDITIONS DE PERCEPTION

2020-05-04/8

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois et la prolongation de cet état d'urgence compte tenu du COVID-19 ;

ATTENDU QUE la situation de plusieurs citoyens et citoyennes pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et des consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la municipalité désire venir en aide à ses contribuables en éliminant les intérêts et pénalités applicables à toute créance qui lui est due, pour la période du 15 mars au 31 juillet 2020;

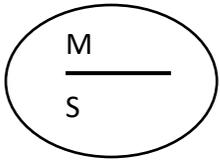
ATTENDU la résolution 2020-04-06/10 de la municipalité de Dixville concernant la modification du taux d'intérêt et de pénalités ;

ATTENDU QUE la municipalité de Dixville juge à propos de modifier son règlement 209-20 sur la taxation et tarification municipale pour l'année 2020 et conditions de perception ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la session du 6 avril 2020 ;

ATTENDU QU'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent projet de règlement ayant été remis aux membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'approuver le projet de règlement numéro 212-20 modifiant le règlement numéro 209-20 relatif à la taxation et tarification



PROCÈS-VERBAUX



municipale pour l'année 2020 et conditions de perception. Une copie du présent du projet est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

10.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

11.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-05-04/9

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 20h00.

Secrétaire-trésorier

Mairesse

Je, Françoise Bouchard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.